

Avis de sortie pour contrats CIR

A remplir par l'ancien employeur**Employeur** **N° de contrat** **Indications sur la personne qui quitte l'institution de prévoyance / Indications concernant l'assuré** Monsieur Madame (pour les femmes, indiquer également le nom avant le mariage)Nom Prénom Rue NPA, Lieu N° d'assuré Etat civil Date du mariage/partenariat enregistré Date de la sortie Motif de la sortie: Retraite anticipée Maladie ou accident Autre motif
 Réduction du personnel pour raisons économiquesLa personne qui quitte l'institution dispose-t-elle de sa pleine capacité de gain? Oui Non

Si vous avez répondu «non», veuillez joindre le formulaire «Avis d'invalidité, de maladie ou de décès».

Le salaire AVS (comprenant les vacances et le 13^{ème} salaire) s'élève à:Total année courante CHF Total année précédente CHF
du au Lieu et date Signature de l'employeur



teIICO

Prévoyance. Banque. Immobilier.

Tellco pk

Bahnhofstrasse 4

Postfach 434

CH-6431 Schwyz

t +41 58 442 50 00

info@tellcopk.ch

tellco.ch

Avis de sortie pour contrats CIR **A remplir par la personne qui quitte l'institution de prévoyance**

| | | | |
|-----------|----------------------|---------------|----------------------|
| Nom | <input type="text"/> | Prénom | <input type="text"/> |
| Employeur | <input type="text"/> | N° de contrat | <input type="text"/> |

Affectation de la prestation de sortie

Si vous restez assujetti(e) à l'assurance obligatoire dans le cadre de la prévoyance professionnelle, nous sommes tenus de verser votre prestation de sortie à l'institution de prévoyance de votre nouvel employeur. Veuillez dans ce cas remplir la variante n° 1.

Si la prestation de sortie ne peut pas être versée à une nouvelle institution de prévoyance, veuillez remplir l'une des variantes n° 2-4. En cas de versement en espèces (variante n° 4), le formulaire intitulé «Demande de versement/transfert» doit impérativement être rempli et signé.

Sans indication concernant l'utilisation de la prestation de sortie, nous la verserons (au plus tôt au terme d'un délai de six mois après établissement du décompte de sortie) à Tellco Fondation de libre passage (pour des montants supérieurs à CHF 20'000) ou à la Fondation institution supplétive.

1 La prestation de sortie doit être transférée à la nouvelle institution de prévoyance.

Veuillez joindre un bulletin de versement.

| | | | |
|----------------------------|----------------------|-----------|----------------------|
| Nouvel employeur | <input type="text"/> | | |
| Rue | <input type="text"/> | NPA, Lieu | <input type="text"/> |
| Nouvelle caisse de pension | <input type="text"/> | | |
| Rue | <input type="text"/> | NPA, Lieu | <input type="text"/> |
| Banque/Poste | <input type="text"/> | NPA, Lieu | <input type="text"/> |
| N° Compte | <input type="text"/> | IBAN | <input type="text"/> |

2 La prestation de sortie doit être transférée sur un compte de libre passage auprès de la Tellco Fondation de libre passage (www.tellco.ch). (Possible uniquement si montant supérieur à CHF 20'000)

3 La prestation de sortie doit être transférée sur un compte de libre passage auprès d'une fondation de libre passage.

Veuillez joindre une copie du formulaire de demande d'ouverture d'un compte de libre passage ainsi qu'un bulletin de versement de la fondation de libre passage.

| | | | |
|---------------------------|----------------------|-----------|----------------------|
| Institution de prévoyance | <input type="text"/> | | |
| Banque/Poste | <input type="text"/> | NPA, Lieu | <input type="text"/> |
| N° Compte | <input type="text"/> | IBAN | <input type="text"/> |

4 La prestation de sortie doit être versée en espèces.

Dans ce cas, prière de compléter également le formulaire «Demande de versement/transfert».

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Lieu et date | Signature de la personne sortante |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |